

30 avr 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 30 avril 2004

## Digitalisation du patrimoine scientifique et culturel des Etablissements scientifiques fédéraux (ESF)

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur la mise en Suvre du plan de digitalisation du patrimoine scientifique et culturel des Etablissements scientifiques fédéraux.

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur la mise en Suvre du plan de digitalisation du patrimoine scientifique et culturel des Etablissements scientifiques fédéraux.

Sur la base d'une étude réalisée avec les institutions concernées (Bibliothèque Royale, Archives de l'Etat, Musée royal d'Afrique Centrale, Musées royaux des Beaux-Arts, ), on a constaté que ce patrimoine, qui constitue la mémoire de notre pays, est menacé en partie par l'acidification du papier qui détruit les documents et est très peu valorisé sur le plan national et international. Seul 0,3 % du patrimoine est accessible sur Internet. Concrètement, le scénario de base, d'un montant global de 147,70 millions d'euros, permettra de digitaliser sur une période de 10 ans, toutes les collections menacées (livres, films, documents d'archives,...), les collections uniques (incunables, manuscrits, documents statistiques..) et les collections fréquemment consultées (cartes et plans, registres d'état civil, journaux...). Ce plan améliorera l'accessibilité du patrimoine pour le grand public (amateurs d'histoire et d'art, généalogistes, ...), les chercheurs, les entreprises, les écoles,... En vue de financer ce plan, la Ministre de l'Economie, va mobiliser, sur 10 ans, sur le budget de son département 43,8 millions d'euros supplémentaires afin d'accroître directement de 140 % les moyens qui étaient dépensés annuellement dans les institutions en matière de digitalisation. De plus, le Conseil des Ministres a marqué son accord pour finaliser un prêt de 73,85 auprès de la Banque Européenne d'investissement pour financer le scénario de base. De leur côté les établissements scientifiques s'engagent à maintenir leur niveau d'investissement en digitalisation et ce en concurrence de 30,05 millions d'euro sur la même période. Ce plan constitue une avancée importante dans le processus de mise en Suvre du Livre blanc pour la modernisation de ces institutions, repris dans l'accord du Gouvernement. Il s'inscrit également dans l'objectif de Barcelone des 3 % du produit interne brut en faveur de la recherche, en tant qu'investissements publics. Au niveau économique ce plan doit aussi générer près de 500 emplois directs, 3/4 de personnel peu qualifié et 1/4 personnel scientifique et technique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe